

Mes cher-es collègues,

Les deux délibérations mises au vote ce jour, portant sur le Budget Prévisionnel 2021 et sur la Programmation Pluriannuelle d'Investissements pour la période 2021-2026, marquent comme vous l'avez toutes et tous dit l'un des temps forts de notre mandat. Là-dessus, nous ne pouvons qu'être d'accord.

Quand, tour à tour, l'opposition nous reproche d'entraîner la métropole dans une spirale infernale et de gérer en bon père de famille, c'est que nous sommes sur le bon chemin !

Nous pouvons comprendre que cette PPI fasse beaucoup réagir, mais les mots employés, avec à la fois une ppi qui serait "verticale", "descendante" "stratosphérique", on a du mal à voir l'image...Ces termes ne sont pas à la hauteur des défis sociaux, économiques et écologiques auxquels notre collectivité doit faire face et ne servent ni la vérité, ni le débat démocratique.

Lorsque l'on écoute les reproches adressés à cet PPI, une contradiction fondamentale apparaît / nous saute aux yeux . D'une part, il est évoqué des circonstances exceptionnelles, de cette crise sanitaire, dont les répercussions économiques et sociales sont gigantesques et que personne ici n'a déjà vécu - et d'autre part on compare l'élaboration de cette PPI 2021-2026 à celle de l'ancien mandat, comme si rien n'avait changé, comme s'il ne s'était rien passé et comme si nous n'en connaissions pas les causes.

Oui, cher-es collègues; cette PPI est en rupture avec ce que vous avez connus parce que ce début de mandat n'est pas comme les autres : il est incertain, tous les modèles économiques sont bouleversés, plus aucun ne tient. Aujourd'hui qui peut dire précisément quelles seront les conséquences sociales à venir ?

N'en déplaise à certains, ce BP et cette PPI ont été élaborés en moins de six mois, pour engager au plus tôt la relance et la transition écologique et rendre notre territoire résilient le plus rapidement possible.

Dans cette période d'incertitudes où nous nous trouvons, dans cette période d'urgence écologique, économique, sociale et sanitaire, **nous assumons le choix d'apporter rapidement des certitudes sur l'essentiel plutôt que de rester dans l'indétermination sur l'ensemble.**

Dans cette configuration, qui vise à poser au plus vite les projets structurants pour le mandat, le dialogue avec les maires a déjà été engagé avec chacun et il se poursuivra dans les mois à venir avec les vice-président-es. Un **comité de suivi des investissements**, présidé par Bruno Bernard, avec plusieurs vice-président-es, dont notre vice-présidente à l'égalité des territoires, a été mis en place pour veiller à la bonne répartition des financements en direction des communes.

Quels messages souhaitons-nous transmettre à travers cette PPI ?

Par son ampleur, cette PPI affirme d'abord notre volonté de prendre notre part face aux défis sociaux, économiques et écologiques actuels. Par un niveau d'investissement élevé, porté à 3,6 Milliards d'euros, nous répondons présents auprès des acteurs économiques du

territoire et des Grand-Lyonnais-es. Ce volume d'investissements est en hausse par rapport aux 3,3 Milliards réalisés dans le précédent mandat. Dans le contexte actuel, fortement détérioré, cette augmentation n'a rien d'anodin : c'est un choix politique courageux, celui du refus de la rigueur budgétaire qui risquerait de freiner la relance économique et de mettre à mal tous les efforts de soutien envers notre tissu économique. Dès cette année 2021, le budget prévisionnel porte à 650 millions d'euros le volume de crédits de paiement et à 720 millions le volume d'autorisations de programme. Ce sont autant d'investissements qui bénéficieront directement aux acteurs économiques du territoire et à l'emploi par le levier de la commande publique qui sera aussi responsable socialement et environnementalement.

Par cette politique budgétaire, nous voulons aussi réaffirmer notre volonté de déployer des solutions concrètes face à la crise actuelle. Par son statut et ses compétences si particulières, qui englobent à la fois l'économie, l'urbanisme, les transports, le logement, l'environnement et le social, la Métropole porte une responsabilité forte pour engager des politiques de relance et de soutien aux populations les plus en difficultés. Ainsi, si les dépenses de fonctionnement du budget 2021 augmentent de 3,6% par rapport à l'année 2020, c'est non seulement du fait d'une augmentation des dépenses sociales et de la hausse des bénéficiaires du RSA, mais c'est aussi pour doter la métropole de nouvelles compétences et d'effectifs pour mener à bien les politiques de transition écologique et de justice sociale dont notre territoire a besoin. Mais cette augmentation est aussi un choix politique, celui de la solidarité envers les plus démunis : 10 M€ seront consacrés à la mise en place d'un Revenu de solidarité Jeunes - une nécessité criante pour les étudiant-es.

Par notre politique budgétaire, nous voulons surtout réaffirmer notre volonté d'engager le territoire de la Métropole dans la transition écologique et solidaire.

- ***Parmi les postes d'investissements qui seront fortement revalorisés figurent les politiques consacrées au cycle de l'eau et à la gestion des déchets.*** Elles permettront d'opérer un tournant décisif par la mise en place de la Régie publique de l'eau, mais aussi par les 32,1 M€ consacrés à la politique de tri des biodéchets et à leur valorisation. Ce que cela apportera, notamment, aux Grands Lyonnais, c'est une réduction des déchets à la source, la mise en place dès 2021 de points d'apports volontaires de biodéchets, de composteurs collectifs et la distribution de composteurs individuels.
- ***Le budget consacré aux politiques énergétiques et environnementales sera significativement augmenté,*** pour accompagner l'évolution du territoire vers davantage de sobriété énergétique et pour la protection de la biodiversité. Nous souhaitons ainsi obtenir une réduction de 20% de l'énergie consommée sur le territoire d'ici à la fin du mandat. Pour les Grands Lyonnais, cela se traduit, par exemple, par un plus large déploiement du dispositif ECORENOV d'aide à la rénovation énergétique des bâtiments et par un renforcement de la prime air-bois pour aider les particuliers à changer leur chauffage au bois peu performant et lutter contre la pollution aux particules fines. Pas moins de 37M€ seront consacrés à des projets de végétalisation et à la lutte contre les îlots de chaleur urbains.
- ***Le budget consacré à l'agriculture figure lui aussi parmi ceux qui augmenteront le plus fortement,*** passant de 2 à 10M€ de crédit de paiement, dans l'objectif de

favoriser le recours à une alimentation plus saine et locale. Ce que cela apportera notamment aux Grands Lyonnais, c'est la mise en place de menus 100% bio et 50% local dans les cantines scolaires de la Métropole, avec le renforcement des options végétariennes.

- **Le budget consacré aux déplacements et à la mobilité sera largement amplifié**, pour accroître la part des modes doux et des transports en commun et lutter contre la pollution atmosphérique. Un budget de 95M€ est ainsi programmé dans la PPI pour accompagner les projets de développement du réseau par le Sytral - et notamment la création de 4 nouvelles lignes de tramway. La participation financière de la Métropole au Sytral, qui se chiffrait à 127,6M€ en 2020, s'élèvera à 133M€ dès 2021. Cette politique de mobilité se traduira également, pour les Grands Lyonnais, par la mise en place du Réseau Express Vélo sur l'ensemble du territoire métropolitain et par le doublement du nombre de km de pistes cyclables d'ici à la fin du mandat.
- Enfin, parce que nous souhaitons engager une transition aussi bien écologique que solidaire, et pour que chacun puisse trouver sa place dans notre Métropole, **une part significative de la PPI sera consacrée aux politiques de logement, passant de 464M€ en 2015-2020 à 518M€ pour ce mandat**. Cette politique volontariste permettra de développer une nouvelle offre de logement abordable et d'accélérer la rénovation du parc existant, en luttant contre la précarité énergétique. Cela se traduira par un rythme de production de 6 000 nouveaux logements sociaux et abordables par an en fin de mandat ; cela se traduira également par l'encadrement des loyers et le soutien au développement de nouvelles formes d'habitat, comme l'habitat coopératif.
- Enfin 247M€ seront consacrés à la construction, à l'extension et à l'équipement des collèges. Sont donc prévus au moins 5 collèges (à Lyon 7^e, St Priest, Villeurbanne, Vénissieux, Albigny-sur-Saône) en faisant le choix d'une architecture soucieuse de l'environnement et en procédant à la végétalisation des cours.

Quelle est la part d'investissements consacrés à l'économie dans cette Programmation Pluriannuelle d'investissements ? Poser ainsi la question revient d'abord à considérer l'économie comme un objet séparé du reste, alors même que cette PPI vise à intégrer l'économie du territoire à la dynamique de transition. C'est refuser de voir, par ailleurs, que les investissements programmés se feront au bénéfice des entreprises du territoire, par les chantiers engagés et par le levier de la commande publique. Cela paraît une évidence pour les politiques de l'habitat, lorsque l'on sait qu'un logement financé génère 1,8 emploi dans le secteur du bâtiment. Pour qui veut lire avec soin cette PPI, la politique économique de la Métropole chiffrée à hauteur de 392 M€ - contre 386M pour le précédent mandat - est une politique ambitieuse : création de 2 nouveaux "pôles entrepreneuriaux" - lieux ressources pour les entrepreneurs du territoire - à l'est de la Métropole, création des "Halles de l'économie circulaire", en soutien aux acteurs impliqués dans la revalorisation des déchets, création d'un fonds d'amorçage pour des entreprises industrielles à impacts socio-économiques et environnementaux positifs, création d'un nouveau Schéma de Développement universitaire, accélération de la transition écologique pour la Vallée de la chimie, soutien à l'économie de proximité et à la revitalisation des centre-bourgs...

Cette politique budgétaire est réaliste parce qu'elle répond aux enjeux de notre temps. Elle l'est aussi parce qu'elle est pleinement maîtrisée, en pleine conscience des circonstances qui sont les nôtres. Elle tient compte de notre capacité d'autofinancement qui, nous le savons, a fortement baissé du fait d'une dégradation de nos recettes et d'une hausse de nos dépenses liées à la crise sociale et sanitaire. Pour autant, la capacité de désendettement de la Métropole est maîtrisée à 6 ans, tous budgets confondus, avec un taux moyen de 1,41% - en baisse par rapport au BP 2020, et moins élevé que pour les autres grandes collectivités. Avec une dette désormais purgée de tout emprunt toxique, une bonne notation par l'agence Fitch Ratings, et des taux d'emprunts historiquement bas, le choix de la Métropole de recourir à l'emprunt pour financer une partie de son investissement est pleinement maîtrisé. Cette PPI mobilisera par ailleurs de nombreuses ressources auprès de nos partenaires institutionnels : l'Etat, la Région et l'UE notamment, dans le cadre de leurs plans de relance respectifs. Elle fera l'objet d'une clause de revoyure en 2023, pour tenir compte de l'évolution du contexte économique et des besoins nouveaux exprimés au regard de la crise. Enfin nous engagerons une démarche d'optimisation de nos dépenses, en veillant à l'efficacité de nos politiques publiques.

Mes chers collègues, cette PPI est en phase avec son temps parce qu'elle permet d'agir vite, dans la période d'incertitude qui est la nôtre. Cette PPI est en phase avec son temps parce qu'elle permet de garantir l'implication de la Métropole auprès des Grands Lyonnais et de ceux qui en ont le plus besoin : les acteurs économiques du territoire et les populations les plus en difficultés. Cette PPI est en phase avec son temps parce qu'elle permet d'engager notre Métropole dans la transition écologique et solidaire, en apportant dès 2021 des réponses aux défis écologiques, aux défis de la pollution, de la dégradation de la biodiversité et de la montée des inégalités.

C'est avec conviction et responsabilité que le groupe des Écologistes votera en faveur de ces deux délibérations visant à approuver la Programmation pluriannuelle d'investissements 2021-2026 et le budget prévisionnel 2021.